

Commission Technique 04-05 du 03/12/12 à Sisteron

Présents : GHIRARDI C. (CRT), MAUREL A.(CD 05),GIRARD G.(CD 04), BURLE JM (Gap-CD 05), PIA-CENZA A.(Digne), CHAROIN JM (Digne), CODAN C.(Blanche), MEYER F.(Gap), IMBERT M.(Gueyras), MONTEIL MA (Queyras), ARNAUD L.(Sisteron), THEVENARD JP (Gréoux), MONTAGNER S.(Sisteron), NARVAEZ J.(Manosque), UBIERO J.(Sisteron), SERVAIS G.(Sisteron).

Absents : les représentants Pertuis, Embrun, Briançon.

Accueil par Cédric GERARDI qui s'excuse de ne pas avoir transmis l'ordre du jour de la réunion. Il relate quelques faits récents concernant la relation éducateur-joueur dans le 13 et fait état des sanctions qui devraient être prise par la commission de discipline. Il passe ensuite en revue les différentes actions en perspective pour les semaines à venir. Des dates sont avancées et seront confirmées par courriel. Ainsi sont abordés les sujets récurrents tels que le « **passage à 15** » dont il fait un bilan précis de la première journée du 24 Novembre et donne les perspectives pour la prochaine journée à Sisteron (tests fonctionnels). Il annonce des changements pour le programme **U15 PACA** qui se déroulera sous forme de TRIAL les 16 Février (lieu à déterminer), 9 Mars à Cavaillon et 30 Mars à Brignolles. Il en donne l'objectif : sélection pour entrer au pôle espoir de Hyères. Il ne souhaite pas aborder la logistique de l'opération pour le moment. Pour les **CPS U13**, une date est avancée : le 9 Mars (et le 16 en cas de besoin). Le 20 décembre à Salon est prévue une réunion pour formaliser tout cela. Le **PACA U14** devrait avoir lieu les 13 et 14 Avril à Ste TULLE, s'il n'est pas possible de passer à 15 pour cause de terrain, le statut quo sera adopté. L'idée d'un panachage géographique a été lancé pour éviter un caractère trop compétitif. Le Var s'y oppose. Michel IMBERT semble du même avis. La question se pose du non déplacement des équipes des autres départements pour les tournois. Une position est adoptée : PAS DE POSSIBILITE D'ORGANISER UN TOURNOI A DOMICILE L'ANNEE SUIVANTE pour les équipes qui ne se seraient pas déplacées vers les Alpes. Les informations seront recueillies prochainement sur le sujet. Les **challenges régionaux** du mois de Mai (J. RUAT et G.CHEVRIER) : Ils sont maintenus en l'état pour les U7, U9, U11, le 9 Mai à Cavaillon et pour les U13 à Avignon mais pour les U15 la question du maintien se pose. Le 8 décembre aura lieu un rattrapage U13 « passage à 15 » ORAISON est volontaire pour l'accueillir.

Le débat évolue ensuite vers les comportements engendrés par l'organisation de phases finales lors des tournois (matches inter-poules croisés). Les incidents viennent souvent de parents trop zélés. Michel Imbert, au contraire de Jean-Marc CHAROIN ne souhaite pas que l'on règle le problème de manière trop coercitive. Il pense que c'est un problème global d'éducation et donc, de formation d'éducateurs complété par une présence accrue des membres des comités départementaux pour intervenir auprès des cas révélés. Une résolution est adoptée : EN CAS D'INCIDENT PROVOQUE PAR UNE EQUIPE SA PARTICIPATION SERA SUSPENDUE POUR LE TOURNOI SUIVANT. Cela rejoint une proposition du niveau régional d'arrêter un tournoi en cas d'incident. Les bilan de tournois devront faire état de ces manquements à l'éthique et la commission technique validera ces constats. Sans être une résolution officielle, il est adopté que les phases finales inter-poules sont bannies et que les clubs qui ont deux équipes engagées devront les différencier par niveau. Les rencontres se feront par niveau de pratique. Le problème demeure de la mise en avant des résultats par certains éducateurs. Pour Jean-Marc CHAROIN c'est inévitable mais il faut « non seulement apprendre à gagner mais également apprendre à perdre ». Education est donc bien le maître mot. Cette recherche du résultat à tout prix appauvri les comportements des joueurs. Une plus grande diversité gestuelle devrait pouvoir être constatée lors de rencontres et à l'entraînement. Pour le sujet suivant abordé, celui du **protège-dents**, l'obligation de son port ne semble pas possible juridiquement. Il est déclaré « fortement conseillé ». Une action de prévention est envisagée qui consisterait à fournir un protège-dents à tous les jeunes des deux comités et d'argumenter sur son utilisation.

Pour terminer, Marie-Ange MONTEIL qui connaît bien le sujet, répond à une question sur les obligations réglementaires à assurer lorsqu'on envisage de faire jouer les jeunes à l'étranger. Jean-Marc CHAROIN informe les membres de la commission sur le dispositif nouveau des « Volontaires pour le Service Civique » qui, à ses yeux, présente un grand intérêt pour améliorer le fonctionnement des clubs.

La séance est levée à 21h00. Prochaine réunion de la Commission : le 14 Janvier à Digne.

Le secrétaire de séance : Jean-Marc BURLE

Il s'agit d'un condensé du texte intégralement accessible sur le cahier de délibération du Comité Départemental des Hautes Alpes.